



CGT Conseil Régional

Montpellier, Toulouse, le 17 mars 2026

Objet : Lettre ouverte à la Présidente de Région – Conjoncture actuelle

Madame la Présidente,

Les agents de notre collectivité participent chaque jour, sur l'ensemble du territoire régional, à la mise en œuvre des politiques publiques et à la qualité du service rendu. Par leur engagement et leur professionnalisme, ils contribuent directement à l'efficacité de l'action publique et au dynamisme de notre région.

Cependant, la situation internationale actuelle et ses répercussions économiques entraînent **une hausse significative du coût des carburants et de l'énergie**. Cette augmentation pèse aujourd'hui lourdement sur le pouvoir d'achat de nombreux agents, en particulier pour celles et ceux qui résident en dehors des métropoles Montpellier et Toulouse et doivent effectuer chaque jour des trajets parfois longs pour rejoindre leur lieu de travail. Pour ces agents, souvent contraints d'utiliser leur véhicule personnel faute d'alternatives de transport adaptées (un point d'attention particulier est demandé concernant les agents ARL en horaires décalés, qui ne disposent pas, sur l'ensemble du territoire, d'une offre de transport adaptée à leurs contraintes professionnelles) **la hausse du prix des carburants représente une charge supplémentaire particulièrement très difficile à absorber**.

Dans ce contexte, il nous semble indispensable que notre collectivité se mobilise afin d'accompagner les agents face à ces nouvelles contraintes financières le temps que la situation s'améliore.

Plusieurs leviers pourraient être étudiés rapidement dans le cadre du dialogue social :

- **La mise en place, lorsque les missions le permettent, d'un jour supplémentaire de télétravail**, afin de limiter les déplacements et de réduire les dépenses liées aux carburants ;
- L'étude de la **création d'un dispositif d'aide exceptionnelle**, tel qu'un chèque énergie ou une aide ponctuelle, permettant d'atténuer l'impact de la hausse des coûts de transport et d'énergie supportés par les agents ;
- **La généralisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail**, prévue dans la fonction publique par l'accord-cadre du 13 juillet 2021 et le décret n°2021-1123 du 26 août 2021, constitue une mesure pérenne. Elle vise à assurer la prise en charge d'une partie des frais engagés par les agents exerçant leurs missions à distance, dans un cadre désormais durable et stabilisé.

Au-delà de la réponse immédiate à la hausse des carburants, ces mesures constitueraient un signal fort en faveur du pouvoir d'achat des agents. Elles participeraient également à l'amélioration de leurs conditions de travail et s'inscriraient pleinement dans une **démarche de réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements professionnels**.

Les représentants du personnel restent naturellement disponibles pour échanger avec l'exécutif régional et contribuer, dans un esprit de dialogue constructif, à la mise en œuvre rapide de solutions adaptées, dans l'intérêt des agents comme du service public régional.

Dans l'attente de votre retour nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération respectueuse.

Le syndicat CGT-OCCITANIE



Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

syndicat-cgt@laregion.fr

Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : <https://www.cgtregionoccitanie.fr/>